

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
199^e année
16 novembre 2023
n° 39 / 8016^e
pages 2001 à 2040

CHRONIQUE / Internet

La loi sur les influenceurs :
prémices d'un encadrement bienvenu

> Claire Leveneur

2013

ÉDITORIAL

2001 « Socrate est un chat ». Le juge-automate et le ministre-exaspéré, *Franck Laffaille*

ACTUALITÉS

- 2004 Prêt (obligation de mise en garde): prêt remboursable *in fine*
- 2005 Cession des droits sociaux (évaluation): conventionnalité de l'expertise
- 2006 Société (abus de majorité): décision prise à l'unanimité
- 2006 Autorité des marchés financiers (sanctions): respect de l'égalité des armes
- 2007 Commerce électronique (restrictions): marge de manœuvre des États membres
- 2007 Apologie du terrorisme (compétence): propos diffusés par internet
- 2010 Astreinte provisoire (liquidation): contrôle de proportionnalité

POINT DE VUE

2011 La mort de l'auteur, *Julie Groffe-Charrier*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2018 **Panorama:** Droit des transports, *Hugues Kenfack*
- 2024 **Notes:** Le pseudo-associé et la cascade des nullités, *note sous Com. 11 oct. 2023, Bruno Dondero*
- 2031 Précisions sur les obligations d'information, de conseil et de mise en garde des prestataires de services d'investissement en matière de contrat d'assurance vie, *note sous Com. 21 juin 2023 (3 arrêts), N. Kansu Okyay*
- 2036 Uber condamné pour concurrence déloyale: la cour d'appel de Paris indemnise les chauffeurs de taxi, *note sous Paris, 4 oct. 2023, Walid Chaiehloud*

ENTRETIEN

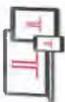
2040 Louis le Foyer de Costil – La lutte contre le harcèlement scolaire

Lefebvre Dalloz

DALLOZ



Version numérique incluse*



322339



9 782993 223390

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 07 86 62 03 57
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT, DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
STÉPHANE DURET

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Relations clients : Loïc RIOU

Tél. : 01 83 10 10 10

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC

Étranger : 1 016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Novembre 2023

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Protot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Franck Laffaille

2001

« Socrate est un chat ».
Le juge-automate
et le ministre-exaspéré



ACTUALITÉS

2004

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie
Prêt (obligation de mise en garde):
prêt remboursable *in fine*, *Com. 8 nov. 2023*

Consommation

Clause abusive (prêt): procédure d'échéance
anticipée, *CJUE 9 nov. 2023*

Entreprise en difficulté

Restitution (action): créance garantie par un
cautionnement, *Com. 8 nov. 2023*

Garantie des salaires (cession d'entreprise):
indemnité de congés payés, *Soc. 8 nov. 2023*

Société et marché financier

Cession des droits sociaux (évaluation):
conventionnalité de l'expertise,
Com. 8 nov. 2023

Commissaire à la transformation: prescription
de l'action en responsabilité, *Com. 8 nov. 2023*

Société (abus de majorité): décision prise à
l'unanimité, *Com. 8 nov. 2023*

Autorité des marchés financiers (sanctions):
respect de l'égalité des armes,
Com. 8 nov. 2023

2006

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance
Assurance (mutuelle): notification en cas de
modification des garanties, *Civ. 2^e, 9 nov. 2023*

2007

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen
Commerce électronique (restrictions):
marge de manœuvre des États membres,
CJUE 9 nov. 2023

2007

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Presse et communication
Apologie du terrorisme (compétence):
propos diffusés par internet,
Crim. 7 nov. 2023

Procédure pénale

Stupéfiants (procédure de saisie):
constitutionnalité du régime,
Cons. const. 10 nov. 2023

2008

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Licenciement (économique): périmètre de
l'obligation de reclassement, *Soc. 8 nov. 2023*

Salarié protégé (licenciement): résiliation
judiciaire aux torts de l'employeur,
Soc. 8 nov. 2023

Élections professionnelles (collèges électoraux):
répartition des sièges, *Soc. 8 nov. 2023*

2009

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Appel civil (demande nouvelle): office du juge,
Civ. 2^e, 9 nov. 2023

Appel civil (demande nouvelle):
paiement des honoraires d'avocat,
Civ. 2^e, 9 nov. 2023

Voie d'exécution

Astreinte provisoire (liquidation): principe
du contrôle de proportionnalité,
Civ. 2^e, 9 nov. 2023

Astreinte provisoire (liquidation):
mise en œuvre du contrôle
de proportionnalité,
Civ. 2^e, 9 nov. 2023



POINT DE VUE

2011

La mort de l'auteur
par Julie Groffe-Charrier



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

2013

La loi sur les influenceurs :
prémices d'un encadrement bienvenu
par Claire Leveneur

PANORAMA

2018

Droit des transports
septembre 2022 – août 2023
par Hugues Kenfack

NOTES

2024

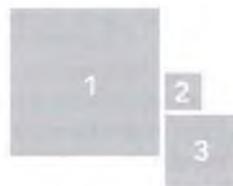
Le pseudo-associé et la cascade des nullités,
note sous Com. 11 oct. 2023
par Bruno Dondero

2031

Précisions sur les obligations d'information, de conseil
et de mise en garde des prestataires de services
d'investissement en matière de contrat d'assurance vie,
note sous Com. 21 juin 2023 (3 arrêts)
par N. Kansu Okay

2036

Uber condamné pour concurrence déloyale :
la cour d'appel de Paris indemnise les chauffeurs de taxi,
note sous Paris, 4 oct. 2023
par Walid Chaiehloudj



ENTRETIEN

2040

Louis le Foyer de Costil
La lutte contre le harcèlement scolaire

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr